



Déclaration liminaire CGT Éduc'action COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIE DE LYON - 14 MARS 2024

Monsieur le recteur, mesdames et messieurs les membres du CSA,

A l'heure d'évoquer dans ce comité le sujet des promotions et de la valorisation des parcours professionnels dans notre académie, la CGT Éduc'action rappelle son attachement à la transparence des critères, leur égale application à tous les personnels dans le respect du principe de représentativité hommes-femmes, et la prise en compte de l'ancienneté en tant que critère prédominant pour les avancements. La suppression d'une grande partie des prérogatives des commissions paritaires n'entame pas notre détermination à défendre le principe d'un avancement collectif des corps de métiers, et non de progressions qui seraient très fortement liées à l'appréciation de mérites individuels supposés.

Par ailleurs, nous prenons note des assurances formulées dans les lignes de gestion en termes de principe d'égalité de traitement et de prévention des discriminations. Il nous est indiqué que les personnels d'encadrement et gestionnaires de ressources humaines sont, je cite, « particulièrement sensibilisés et sont formés sur ces questions ». Monsieur le recteur, mesdames et messieurs les membres du CSA, permettez-nous de remettre fortement en cause cette appréciation, et de souhaiter pour le prochain exercice une politique de formation et d'information très ambitieuse des encadrant-es.

Dans le champ du handicap et de la maladie chronique par exemple, la mise en œuvre d'aménagements dans l'emploi continue d'être perçue, par une proportion inadmissible des chef-fes de service, comme une faveur qui serait à accorder, ou non, selon leur appréciation. Rappelons que le handicap et l'état de santé représentent la première cause de discrimination dans l'emploi, très loin devant l'origine et le sexe selon l'INSEE. Rappelons également que plus de 80% des situations ouvrant droit à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé concernent des agentes et agents

aux besoins bien réels, mais au handicap totalement invisible. Le vécu unanime qui remonte dans nos permanences syndicales, mais aussi dans les rapports annuels successifs du défenseur des droits, est un vécu de mise en doute quasi-quotidienne des réalités de leurs besoins de santé et du bien-fondé des préconisations du médecin de prévention. Garantir pour ces personnels l'égalité des chances face aux promotions et avancements passe donc dans un premier temps par une mise en œuvre extrêmement rigoureuse de leur droit à compensation, pour leur permettre de donner la réelle mesure de leur valeur professionnelle. Dans un second temps, un examen très attentif des situations d'agents porteurs de handicap ou de maladie chronique confrontés à une stagnation dans leur carrière devra permettre d'apprécier la réalité, ou non, d'une appréciation de valeur professionnelle et d'une progression véritablement décorrélées des besoins de santé.

Sur le plan de l'organisation scolaire en vue de la préparation de rentrée 2024, le mouvement intersyndical a très largement dénoncé une teneur idéologique du Choc des savoirs totalement contraire aux valeurs d'une école émancipatrice, notamment dans son projet de groupes de niveaux. Nous avons cru comprendre en groupe de travail ministériel que la notion de « niveaux » disparaissait au profit de groupes de besoins et de temps en classe entière. Nous ne comprenons donc plus la position du premier ministre Gabriel Attal annonçant à la télévision le maintien de groupes de niveaux, tandis que des mesures telles que la labellisation des manuels scolaires et les « prépa lycée » semblent toujours d'actualité. Dans notre académie comme ailleurs, les personnels travaillant notamment en éducation prioritaire redisent leur colère et leur incompréhension face à la mutualisation des moyens de l'allocation progressive de moyens pour financer les groupes du choc des savoirs, et la CGT Éduc'action continue d'exiger, avec les personnels mobilisés, l'abandon de l'ensemble de ces mesures.

Concernant la réforme des lycées professionnels, même si cette année les moyens dans notre académie sont en augmentation, nous nous inquiétons fortement d'une carte des formations toujours plus centrée sur les besoins locaux de l'entreprise, y compris lorsqu'il ne s'agit que de besoins très localisés à court terme, et plus du tout sur les aspirations légitimes de nos élèves à s'engager dans la voie professionnelle qui les attire. Ils et elles doivent conserver le droit mais surtout la possibilité matérielle d'accéder à un large éventail de formations sur le territoire. Nous nous inquiétons également de la tendance au regroupement des spécialités de même type sur des établissements, qui mettra à mal les enseignantes et enseignants tout en obligeant les élèves souhaitant

choisir ces spécialités à aller loin de leur domicile, réduisant encore d'autant plus leurs choix possibles d'orientation.

Par ailleurs la mise en place des «parcours diversifiés» à partir de la mi-mai va imposer la modification des emplois du temps et être un levier d'annualisation, tandis que les élèves auront à choisir entre poursuite des cours au sein du lycée... et stage en entreprise avec gratification financière. Nos élèves ont besoin de plus et de mieux d'École, pas de plus d'entreprise ! Cette mesure amputera de 4 semaines de cours l'année de terminale, méprisant le rythme d'apprentissage de nos élèves et l'organisation de nos LP. En effet, au mois de juin partent aussi en PFMP les élèves de 2nde et de 1ere, tandis que les élèves de seconde générale et technologiques devront elles et eux aussi trouver des lieux de stage : cette concentration de tous les départs sur la même période constituera un goulot d'étranglement.

Dans un contexte où le ministère de l'Éducation est sommé de rendre 692 millions d'euros, tandis que des crédits très importants seront attribués pour généraliser des dispositifs comme le SNU ou le port de l'uniforme, l'indignation et l'incompréhension des personnels est à son comble. Partout dans l'académie, tous corps de métiers confondus, les agentes et agents font état de surcharges de travail et de moyens humains très insuffisants pour mener à bien leurs missions au service des usagers, et pour permettre à nos élèves d'être accueillis et accompagnés dans les conditions permettant leur émancipation sociale, leur réussite scolaire et la sécurité physique et psychique dont ils et elles ont besoin pour apprendre.

La CGT Éducation appelle à participer massivement à la journée de grève et de mobilisation dans la Fonction publique du 19 mars, et appelle les personnels à se réunir en assemblée générale pour mettre en débat la reconduction pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins, une véritable revalorisation salariale indiciaire et l'abandon du choc des savoirs et de la réforme des lycées professionnels. Elle soutiendra, par ailleurs, toutes les actions locales qui pourraient être organisées d'ici là pour faire entendre les légitimes demandes de personnels qui ne renoncent pas, malgré le coup de massue des 692 millions d'euros et des suppressions de postes annoncées, à revendiquer les moyens d'une éducation permettant l'émancipation sociale, la réussite scolaire et la sécurité physique et psychique dont nos élèves ont besoin pour apprendre.